



POLITIQUE FAMILIALE : RÉNOVER NOTRE MODÈLE ET GARANTIR LA JUSTICE SOCIALE

La politique familiale française est un grand atout pour la France. Elle favorise une natalité dynamique et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, concrétisée par un fort taux d'activité des femmes dans notre pays. Pourtant, la gestion de la droite a fragilisé notre politique familiale : le déficit de la branche famille est de 2,5 milliards d'euros. Son aggravation compromettrait son financement dans la durée. C'est pourquoi le président François Hollande s'était engagé à la réformer.

Après avoir missionné le Haut Conseil à la Famille qui a engagé de nombreuses consultations et après concertation avec les associations, le gouvernement a choisi de réduire l'avantage fiscal plutôt que de moduler les allocations familiales : le plafond du quotient familial passera ainsi de 2 000€ à 1 500€ par demi-part.

« Le gouvernement s'engage à réduire le déficit de la politique familiale tout en préservant les acquis de notre système et en corrigeant les injustices. Pour cela, il choisit la réduction de l'avantage fiscal dont bénéficient les familles les plus aisées. Cette mesure, qui ne concernera que 12 % des familles d'un enfant et plus, n'entraînera aucune complication administrative pour la CAF et les familles et permet de respecter le principe d'universalité, auquel les familles françaises sont particulièrement attachées », dit Harlem Désir.

L'urgence d'agir pour la branche famille de la sécurité sociale

- Le déficit de la branche famille s'est élevé à 2,5 milliards d'euros en 2012.
- L'équilibre de la branche famille de la sécurité sociale doit être restauré afin de ne pas reporter le poids de l'endettement sur les générations futures.
- Le système actuel favorise les familles financièrement aisées, qui cumulent allocations et réductions d'impôts.
- Signe préoccupant, la pauvreté des enfants n'a jamais été aussi élevée en France qu'après dix ans de politique UMP. Un enfant sur cinq est concerné.
- Les parents rencontrent de grandes difficultés à faire garder leurs enfants non scolarisés, c'est un aspect de la politique familiale qui était négligé.

Les objectifs de cette réforme

- Elle favorisera une plus grande justice fiscale et une meilleure redistribution.
- Elle modernisera et pérennisera une politique clé de notre système de protection sociale.
- Elle reformera le congé parental et le complément de libre choix d'activité (CLCA) qui permettra un meilleur partage des responsabilités parentales.

- Elle engage le redressement de la branche famille : 1,1 milliard d'euros dès 2014 et 1,7 milliard d'euros en 2016. À l'inverse de la modulation des allocations familiales, elle n'impose pas de complexité nouvelle pour les familles et les CAF.

Quels sont les critères pris en compte ?

- Maintien de l'universalité des prestations, à laquelle les Français et les associations familiales sont profondément attachés.
- Maintien du niveau des prestations servies, à toutes les familles, pour tous les enfants.
- Renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu, à travers l'abaissement du plafond du quotient familial.
- Cette mesure ne touche que 12 % de familles d'un enfant et plus, soit 1,3 million de ménages. Ces ménages appartiennent à 73 % aux 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus élevé. Par exemple, parmi les familles de deux enfants, seules les familles dont le revenu mensuel net est supérieur à 5 850 € seront concernées.

Les mesures qui accompagnent cette réforme ?

- L'effort pour réduire la pauvreté des enfants est renforcé : les familles monoparentales vont connaître une majoration de 25 % sur 5 ans de l'allocation de soutien parental et les familles nombreuses sous le seuil de pauvreté vont bénéficier d'une majoration de 50 % sur 5 ans du complément familial.
- Le gouvernement va augmenter de 275 000 places sur 5 ans les solutions d'accueil pour les jeunes enfants : 100 000 places en crèches, 100 000 chez des assistant-e-s maternel-le-s, 75 000 en école maternelle pour les moins de 3 ans, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire.
- Il s'agit ainsi de développer la socialisation de l'enfant, et à travers elle, l'égalité des droits, sans laquelle il n'est pas d'égalité des chances.
- Une réflexion va être engagée pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et favoriser le partage des responsabilités parentales dans le cadre du projet de loi relatif aux droits des femmes.

Le courage aura été de rompre avec la politique de prestations à crédit que les précédents gouvernements de droite ont menée et qui a conduit au creusement des déficits sans amélioration de la situation des familles, en particulier parmi les catégories moyennes et modestes.

Ces mesures permettront de rétablir l'équilibre des comptes, de concrétiser les objectifs de la politique familiale dans la justice fiscale. Les protestations de droite sont particulièrement malvenues. C'est sa gestion qui est largement responsable de la situation trouvée par la gauche, en 2012.

La justice sociale, notre priorité

- > Un effort sera demandé aux familles aux revenus les plus élevés.
- > L'effort pour réduire la pauvreté des enfants est substantiellement renforcé.
- > La justice fiscale est préférée au détriment de la modulation des allocations familiales.
- > Pour financer les 275 000 places d'accueil des jeunes enfants, le fonds national d'action sociale progressera de 7,5 % par an, pour atteindre plus de 6,5 milliards d'euros en 2017, soit 2 milliards d'euros de plus qu'en 2012.